Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VINGT ET UNIÈME SESSION
Documents officiels

QUATRIÈME COMMISSION, 1612e SÉANCE

Jeudi 20 octobre 1966, à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 23 de l'ordre du jour:
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: Rhodésie du Sud (suite)
Discussion générale (suite) 87

Président: M. FAKHREDDINE Mohamed (Soudan).

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: Rhodésie du Sud (suite) [A/6300/Rev.1, chap. III]

DISCUSSION GENERALE (suite)

1. M. LORINC (Hongrie) dit que, dans une note verbale en date du 17 février 1966 (A/6268), son gouvernement a réaffirmé qu'il reconnaît le droit du peuple du Zimbabwe à la liberté et à l'indépendance, qu'il condamne les machinations du néo-colonialisme en Rhodésie du Sud et qu'il appuie l'action de l'Organisation de l'unité africaine contre le régime illégal au pouvoir dans ce territoire. Malgré les mesures prétendument décisives du Royaume-Uni, le régime raciste blanc non seulement est encore au pouvoir, mais encore est plus convaincu que jamais qu'il peut compter sur le soutien des tenants de l'apartheid et des pays qui aident le Portugal à conserver la mainmise sur les territoires africains qu'il administre. Le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/6300/Rev.1, chap. III) donne la preuve flagrante de l'hypocrisie des puissances coloniales qui exploitent les Africains à leur profit.

2. Bien que le Royaume-Uni eût pu abattre le régime d'Ian Smith, et qu'il le puisse encore, il ne le souhaite pas et masque sa réticence derrière un barrage d'excuses et de langage pseudo-juridique. Le Gouvernement britannique est pleinement responsable tant de la situation générale en Rhodésie du Sud que de tous les crimes ou mauvais traitements dont ont été victimes les autochtones au cours de l'année écoulée. Tous ces crimes auraient pu être évités. Le Royaume-Uni utilise la force dans ses colonies tant qu'il estime que c'est dans son intérêt de l'utiliser; qu'il ne l'ait pas fait en Rhodésie du Sud prouve qu'à ses yeux la chute du régime de Smith serait préjudiciable à ses intérêts économiques, militaires et politiques. Un point de vue analogue a été exprimé par le représentant du Mali au Comité spécial (A/6300/Rev.1, chap. III, annexe, par. 65). Toutes les prétendues négociations ne sont qu'un écran de fumée derrière lequel se cache l'assistance accordée au régime raciste. Le retard mis à appliquer les décisions de l'Assemblée générale et de l'Organisation de l'unité africaine a donné aux alliés de Smith le temps de réunir les concours nécessaires pour organiser l'approvisionnement de la Rhodésie du Sud en pétrole via l'oléoduc de Beira à Umtali ou par convois venant de l'Afrique du Sud, et pour faire en sorte que des intermédiaires dans les pays voisins achètent et vendent pour le compte des hommes d'affaires sud-rhodésiens. S'il en est qui se demandent encore pourquoi les sanctions économiques n'ont donné aucun résultat, M. Lorinc les renvoie aux conclusions qui figurent dans le rapport du Sous-Comité I du Comité spécial (A/6300/Rev.1, chap. III, annexe), où se trouvent des précisions concernant les sociétés britanniques, américaines, japonaises, sud-africaines, ouest-allemandes et portugaises qui continuent à faire des affaires avec la Rhodésie du Sud. La délégation hongroise appuie pleinement les recommandations contenues au paragraphe 1134 du chapitre III du rapport du Comité spécial et serait reconnaissante au Secrétariat de faire savoir à la Commission quelles mesures ont été prises pour mettre en œuvre les recommandations figurant à l'alinéa g de ce paragraphe.

3. Le rapport du Comité spécial fait apparaître que le Royaume-Uni a agi en collusion avec la République sud-africaine, le Portugal et ses alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), en particulier les Etats-Unis. On n'a pas suffisamment pris en considération, cependant, le fait que le Royaume-Uni semble approuver le régime de Smith d'un point de vue politique du moment que ce régime s'en tient encore à la Constitution de 1961, qui interdit à plus de 4 millions d'Africains de participer à des élections libres. Or, c'est à cette même constitution que le Royaume-Uni souhaite revenir s'il renverse le régime de Smith, et c'est à elle aussi qu'il veut qu'Ian Smith revienne. S'il n'en était pas ainsi, le Royaume-Uni ne négocierait pas avec le régime de Smith. Comme le représentant de l'Iran l'a dit au Comité spécial, les négociations ne seraient efficaces que si elles avaient pour résultat de mettre fin au régime, mais on ne peut guère attendre de M. Smith qu'il négocie sa propre chute (A/6300/

Rev.1, chap. III, par. 971). Il faut demander au Royaume-Uni de modifier sa politique raciste telle qu'elle s'exprime dans la Constitution de 1961. Dans sa déclaration à la 1436ème séance plénière de l'Assemblée générale, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni a parlé d'un règlement constitutionnel qui devrait être négocié par un gouvernement représentatif et légal et qui aurait pour but d'atteindre l'objectif recherché: le gouvernement par la majorité, mais il n'a pas dit quand cet objectif serait atteint.

4. La tâche qui reste à accomplir a été clairement définie dans la résolution adoptée par le Comité spécial, le 31 mai 1966, et figurant au paragraphe 1097 du chapitre III de son rapport. La délégation hongroise appuie les dispositions de cette résolution. Le Royaume-Uni porte l'entière responsabilité de tout ce qui est arrivé ou qui arrive en Rhodésie du Sud et, toutes les autres mesures ayant échoué, doit recourir à la force pour abattre le régime illégal. Les "sanctions obligatoires sélectives" dont on parle tant ne sont qu'un autre prétexte pour maintenir ce régime au pouvoir. Son maintien est un crime contre l'humanité, une menace à la paix et à la sécurité internationales et un obstacle à l'indépendance immédiate du peuple du Zimbabwe. En prenant des mesures décisives, le Royaume-Uni doit recevoir le plein appui de tous les Etats Membres des Nations Unies, y compris les pays de l'OTAN. Il faut briser la puissance de "l'alliance impie" avant qu'elle provoque une nouvelle conflagration mondiale. Le Royaume-Uni a le droit, le devoir et la responsabilité d'agir immédiatement; il ne peut pas se décharger de cette responsabilité aux yeux du monde.

5. Le PRESIDENT dit que le Secrétariat a pris note de la demande du représentant de la Hongrie relative à l'application de l'alinéa g du paragraphe 1134 du chapitre III du rapport du Comité spécial.

6. M. KAPWEPWE (Zambie) dit qu'en ce qui concerne son pays le problème de la Rhodésie du Sud est une question de vie ou de mort. Pour bien le comprendre, il faut considérer sa situation géographique. La Zambie est un pays sans littoral qui a une frontière commune avec huit autres pays. Ses lignes de communication passent par le Congo, la Rhodésie du Sud, le Mozambique et, depuis peu, la Tanzanie. Son industrie principale est le cuivre, mais il produit également du tabac, des arachides, du coton, etc. La Zambie consomme chaque année 1 000 tonnes de charbon, qui sont destinées aux mines de cuivre. Avec ces 1 000 tonnes, elle peut extraire 10 000 tonnes de cruivre. En ce qui concerne les autres combustibles, la consommation a augmenté: elle est actuellement de 17 000 tonnes par mois et, du fait du développement économique, on compte qu'elle atteindra prochainement 20 000 tonnes. Ces faits et chiffres donnent une idée des difficultés que pose à la Zambie le problème de la Rhodésie du Sud.

7. La British South Africa Company, qui avait obtenu la mainmise sur le territoire de ce qui est actuellement la Zambie en signant des traités avec les chefs locaux aux environs de 1900, a fait presque faillite plus tard et a remis le territoire au Royaume-Uni en 1924. De 1924 à 1964, l'économie du pays, qui s'appelait alors la Rhodésie du Nord, a été liée à celle de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement britannique avait divisé l'Afrique en plusieurs zones d'échange: l'une couvrait la région allant de l'Afrique du Sud à la Rhodésie du Nord; une deuxième était formée du Tanganyika, du Kenya et de l'Ouganda; une troisième du Soudan et de l'Egypte et une quatrième de l'Afrique occidentale, y compris la Nigéria et le Ghana actuel. La Rhodésie du Nord avait été dissuadée d'avoir des relations avec ce qui est aujourd'hui la Tanzanie et elle était reliée à ce pays par une petite route construite à des fins administratives plutôt que commerciales. Les voies ferrées et les routes principales étaient toutes dirigées vers la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud. Après la création de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland en 1953, la Rhodésie du Nord n'a pu développer d'industrie que celle du cuivre. D'autres industries ont été créées en Rhodésie du Sud, mais la Rhodésie du Nord, elle, devait être un marché. En outre, la Rhodésie du Nord, le partenaire le plus riche de la Fédération, a perdu quelque 70 millions de livres qu'il avait accordées au gouvernement fédéral pour contribuer à l'expansion industrielle de la Rhodésie du Sud.

8. Les puissances occidentales espèrent maintenir à tout jamais la suprématie des Blancs au sud de l'Equateur, et ceux qui suivent de près la question du néo-colonialisme sont persuadés qu'il existe des plans pour recoloniser le Congo, la Zambie, la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda et les ramener sous la domination des Blancs avant l'an 2 000. Ces pays constitueraient un grand marché pour les puissances européennes qui estiment qu'ils offrent de bonnes possibilités économiques.

9. Le problème de la Rhodésie du Sud n'est pas nouveau. En 1893, la British South Africa Company, prétendant seulement à l'amitié du peuple, a pris possession du territoire après avoir capturé le chef Lobengula et tué un grand nombre d'Africains. C'est toujours la position de ceux qui croient en la suprématie européenne. C'est une attitude qui est de nature à provoquer un conflit racial, car le monde a changé et les Africains n'acceptent plus l'esclavage, mais veulent parler en leur propre nom et gérer leurs propres affaires. En fait, cette attitude peut provoquer non seulement un conflit racial, mais aussi une guerre idéologique qui aurait de très graves conséquences. Nombreux sont ceux qui ne veulent pas une nouvelle guerre, qui, en raison des progrès de la technique, causerait la mort d'un bien plus grand nombre de personnes que la seconde guerre mondiale. Tous les peuples du monde, Noirs et Blancs, doivent se donner la main pour tuer dans l'œuf l'impérialisme et le colonialisme dans l'intérêt de l'humanité, noire et blanche. Si un peuple ne veut pas vivre dans l'esclavage, il ne doit pas en asservir un autre. On doit remédier à la situation en Afrique australe par l'élimination de l'impérialisme et du colonialisme.

10. Avant la proclamation unilatérale de l'indépendance par Ian Smith, le Président et le Gouvernement de la Zambie avaient examiné la situation avec le Gouvernement du Royaume-Uni auquel ils avaient dit qu'il devait traiter l'affaire prudemment mais fermement, de manière à éviter de créer une situation qui soulèverait des difficultés non seulement pour la Zambie, mais pour l'ensemble de l'Afrique australe. Le

Royaume-Uni avait répondu qu'il ne pouvait pas agir avec fermeté parce que les Blancs de la Rhodésie du Sud étaient des frères de race qui avaient combattu aux côtés des Britanniques contre Hitler. On avait fait observer au Royaume-Uni que les Africains aussi avaient des frères de race en Rhodésie du Sud et qu'eux aussi avaient combattu aux côtés des Britanniques contre Hitler, et que, par conséquent, la politique des "frères de race" était simpliste et dépassée. Le monde avait changé et fait des progrès. Nul pays ne pouvait demeurer une île: le commerce et la politique de tous étaient interdépendants. Le Gouvernement britannique cependant avait été incapable d'agir avec fermeté. Pour la première fois, le monde avait assisté au spectacle du Premier Ministre du Royaume-Uni allant négocier avec une colonie. M. Kapwepwe lui-même avait condamné cette démarche. Le Premier Ministre du Royaume-Uni avait déclaré d'une manière irréfléchie que son gouvernement, quoi qu'il arrive, ne recourrait jamais à la force en Rhodésie du Sud. Ces paroles avaient encouragé Ian Smith, qui n'ignorait plus dès lors que, même s'il prenait le pouvoir par la force, le Royaume-Uni ne réagirait pas. Quelques jours plus tard, il avait proclamé unilatéralement l'indépendance.

11. Dès le début, la Zambie a affirmé que le recours à la force était le seul moyen de renverser le régime de Smith. On sait que le pouvoir enivre, même employé à mauvais escient. Chaque fois qu'un gouvernement se forme, il crée une armée et une police pour se protéger, et il est donc inutile de demander à son chef d'abandonner le pouvoir. C'est ce que le Royaume-Uni a fait avec Ian Smith; le résultat a été négatif. Il ne peut d'ailleurs toujours être que négatif.

12. Lorsque le Gouvernement britannique a refusé d'employer la force, il a dit qu'il appliquerait des sanctions économiques. Au cours d'une réunion du Commonwealth qui s'est tenue à Lagos en janvier 1966, le Premier Ministre du Royaume-Uni a promis que le problème serait réglé en quelques semaines. Or, il s'est écoulé près d'un an. Pourtant, comme cette promesse venait d'une si haute autorité, on y a cru. Ou bien elle a été un mauvais calcul, ou bien un rideau de fumée à l'intention des Africains et de tous ceux qui, dans le monde, espéraient une solution. La politique de sanctions économiques volontaires s'est poursuivie jusqu'en juillet 1966; à cette époque, M. Kapwepwe lui-même a pris la parole devant le Comité des sanctions du Commonwealth, créé à la réunion de Lagos pour étudier la politique des sanctions et la manière dont elles sont appliquées et pour décider si le Gouvernement britannique doit convoquer une nouvelle conférence du Commonwealth pour passer la situation en revue et faire des recommandations. M. Kapwepwe a fourni au Comité des preuves irréfutables indiquant que les sanctions volontaires étaient un échec et qu'elles ne pouvaient donner de résultats concrets. Le délégué zambien a cité des chiffres relatifs à tous les produits de base vendus par la Rhodésie du Sud et aux quantités de pétrole et de combustible reçues d'Afrique par la Rhodésie du Sud; il a fait remarquer que la Rhodésie du Sud avait vendu près de la moitié de sa récolte de tabac, de l'amiante, du fer et d'autres produits, et qu'elle recevait assez de pétrole pour continuer ses échanges; autrement dit, le régime n'était aucunement gêné par l'application des sanctions.

13. En outre, les hommes d'affaires britanniques poursuivent leurs échanges avec le régime de Smith. Le Gouvernement britannique a même critiqué la Zambie de léser ses propres intérêts en fermant le chemin de fer qui la relie à la Rhodésie du Sud. C'est pourtant ce même gouvernement qui avait demandé le concours de tous pour empêcher la Rhodésie du Sud d'obtenir des devises. Après que la Zambie eut fermé le chemin de fer, le Gouvernement du Royaume-Uni avait autorisé des sociétés britanniques à acheter du cuivre en Zambie et à le transporter par la Rhodésie du Sud, fournissant ainsi des fonds à la Rhodésie du Sud. Tout en demandant au monde entier de ne pas traiter avec Smith, le Royaume-Uni avait continué de faire des affaires avec lui; au début, il avait réduit de 65 p. 100 seulement le volume de ses échanges avec la Rhodésie du Sud, et ce n'est que sur l'instance de la Zambie que ce pourcentage avait été porté à 95 p. 100. C'était donc le Royaume-Uni lui-même qui limitait l'efficacité des sanctions économiques.

14. Le Royaume-Uni a-t-il vraiment l'intention d'amener la chute du régime de Smith? M. Kapwepwe ne le pense pas. Lorsque Smith a proclamé "l'indépendance", le Royaume-Uni a été le premier à le qualifier de rebelle. Le Premier Ministre du Royaume-Uni a déclaré au Parlement que Smith était un rebelle et que son gouvernement ne négocierait jamais avec un rebelle. En dépit de cette déclaration, ce même gouvernement a engagé par la suite des négociations avec Smith. Pour les décrire, il a inventé l'expression "entretiens relatifs aux entretiens"; en Zambie on préfère dire des "inepties relatives à des inepties". Quoi qu'il en soit, ces "entretiens relatifs aux entretiens", qui se poursuivent, sont en fait des négociations destinées à préparer le terrain pour des négociations proprement dites. Un examen plus approfondi montre qu'il s'agit de l'abandon pur et simple des 4 millions d'Africains de Rhodésie du Sud. Le Royaume-Uni ne se soucie aucunement de mettre fin à l'oppression du peuple du Zimbabwe et de le faire accéder à la liberté et à l'indépendance; il ne s'intéresse qu'à ses "frères de race". D'après des porte-parole du Royaume-Uni, il s'agit de persuader Smith d'accepter la Constitution de 1961, ce qui signifie que le pouvoir resterait entre les mains de la minorité. On propose de modifier la Constitution de 1961 et d'y inclure de nouveaux principes qui garantiraient la position de la majorité; alors seulement le Gouvernement britannique reconnaîtrait peut-être l'indépendance de la Rhodésie du Sud. Cela est extrêmement dangereux; ce n'est ni plus ni moins qu'un "abandon". C'est manquer de réalisme que de supposer que M. Smith respectera l'engagement de se conformer à des principes démocratiques et d'accorder ses droits à la majorité. Le concept même de garanties, qu'une minorité accorderait en vue de protéger la majorité, est étrange. Ce qui, de toute évidence, protégerait la majorité, serait un gouvernement élu par le peuple selon le principe "à chacun une voix". Tant que la minorité reste au pouvoir elle peut renier à sa guise toutes les garanties. Si Smith n'a aucun scrupule à proclamer l'indépendance illégalement, pourquoi hésiterait-il à annuler par la suite

toutes les garanties qui auraient pu être convenues? Il est bon de se rappeler que, lorsque l'Union sud-africaine a été créée, en 1910, la Constitution comportait certaines garanties relatives à la population "de couleur"; or, après avoir obtenu l'indépendance, le gouvernement de la minorité blanche a aboli ces garanties et la situation en Afrique du Sud reste inchangée aujourd'hui. La même manœuvre se répète, sous une autre forme, en Rhodésie du Sud.

15. Il est très difficile de suivre la logique du Gouvernement britannique. Au cours de la récente Conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres, la question de nouvelles dispositions constitutionnelles en Rhodésie du Sud a été examinée, et M. Kapwepwe a demandé au Gouvernement britannique de déclarer que l'indépendance ne serait pas accordée à la Rhodésie du Sud tant que le gouvernement de la majorité n'y aura pas été mis en place. La Conférence a consacré à cette question 10 jours de travail au bout desquels le Gouvernement britannique ne voulait toujours pas accepter le principe en question. Les membres de la Commission doivent se rendre à l'évidence que le Gouvernement britannique ne se soucie pas de créer des institutions démocratiques en Rhodésie du Sud, mais qu'il veut y maintenir le fascisme. Si la Conférence des premiers ministres du Commonwealth n'a pas pu amener ce gouvernement à accepter le principe d'un gouvernement démocratique en Rhodésie du Sud, il est clair, comme M. Kapwepwe l'a déjà dit, que M. Wilson est un impérialiste. Sinon, comment pourrait-il refuser d'accepter le principe fondamental de la démocratie, à savoir que l'indépendance ne doit pas être accordée avant la mise en place du gouvernement de la majorité?

16. Le Gouvernement britannique voulait même que la Conférence des premiers ministres du Commonwealth lui donne mandat de poursuivre ses "entretiens relatifs aux entretiens"; il a demandé l'autorisation d'aller en Rhodésie du Sud pour délivrer un dernier ultimatum à Smith. En toute logique, il est évident qu'après avoir, à l'origine, déclaré qu'il ne négocierait pas avec les rebelles, le Gouvernement britannique a déjà commencé à reconnaître le régime de Smith en tant que gouvernement, puisque lui-même et le régime de Smith sont représentés dans les "entretiens relatifs aux entretiens" par des fonctionnaires du Gouvernement et que, pour Smith, ces entretiens se déroulent à l'échelon gouvernemental. Cela ne signifie-t-il pas que le Gouvernement britannique est en passe de reconnaître le régime de Smith?

17. M. Kapwepwe estime qu'il faut exercer de nouvelles pressions sur le Gouvernement britannique, car il cherche de toute évidence à faire une deuxième Afrique du Sud de la Rhodésie du Sud. Tous les amis de la démocratie doivent faire entendre leur voix et condamner les actes du Gouvernement britannique qui s'efforce de refuser l'autonomie à la majorité pour servir les intérêts d'une minorité blanche. S'il est agréable au peuple britannique de jouir de son autonomie, il doit en être de même pour le peuple du Zimbabwe, qui désire lui aussi bénéficier des bienfaits de la démocratie.

18. Ce n'est pas tout. La Zambie est atteinte dans son économie. Son économie, son budget et la vie quotidienne de son peuple ont été affectés. La Zambie tient le Royaume-Uni responsable des difficultés économiques auxquelles elle doit faire face. C'est le Royaume-Uni qui a lié l'économie de la Zambie à celle de la Rhodésie du Sud. Il n'y a aucune raison valable de n'avoir pas construit de route à travers le Tanganyika, car les fonds étaient disponibles. Des études ont été entreprises en vue de construire une ligne de chemin de fer, mais cette ligne n'a jamais été construite. Dans la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, la Zambie avait été exploitée au profit de la Rhodésie du Sud; actuellement, elle ne peut pas exporter son cuivre par la Tanzanie. Le Gouvernement britannique lui a promis une aide s'élevant à 14 millions de livres sterling. Mais, pour le Gouvernement zambien, il ne s'agit pas d'une aide, mais d'une réparation des dommages causés à l'économie zambienne par les événements en Rhodésie du Sud, dont le Royaume-Uni est à ses yeux responsable. Même comme compensation, cette somme est petite. En outre, la Zambie ne la recevrait pas en espèces; le Royaume-Uni demande que cet argent serve à l'achat d'avions et d'équipement au Royaume-Uni. Ainsi donc, le Royaume-Uni cherche à employer cette somme au profit de son propre commerce, comme il l'a déjà fait pour le Kenya au moment où il lui a offert de l'indemniser. La Zambie n'a pas encore accepté cette offre et continue d'en étudier les modalités avec le Royaume-Uni.

19. La situation économique actuelle de la Zambie est critique, et il a fallu limiter la production de cuivre. Les Zambiens ne demandent pas au Gouvernement britannique d'utiliser la force par désir de voir couler le sang, mais parce qu'ils veulent que le problème soit résolu aussi rapidement que possible dans l'intérêt du peuple du Zimbabwe et de toute l'Afrique. Dans les circonstances actuelles, la Zambie ne voit pas d'autre solution pour abattre le régime de Smith. Le Gouvernement britannique a eu recours à la force dans le passé pour maintenir son empire dans le monde entier, comme de nombreux représentants des pays d'Afrique et d'Asie à la Commission le savent par expérience. Nombreuses sont les anciennes colonies britanniques qui ont dû employer la force pour obtenir la liberté et dont les habitants se sont fait tuer pour cela. Le Royaume-Uni a utilisé la force au Kenya, à Chypre, et en Guyane britannique — qui est maintenant l'Etat indépendant de Guyane. Le Royaume-Uni utilise en ce moment même la force à Aden. Mais il invoque les "frères de race" pour ne pas l'employer en Rhodésie du Sud. La force peut être employée contre des gens de couleur, non contre des Blancs. Voilà pourquoi M. Kapwepwe a traité M. Wilson de "raciste"; il ne voit aucune autre raison qui puisse justifier l'emploi de la force uniquement contre des gens de couleur. Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, dans sa récente intervention à la 1436ème séance plénière de l'Assemblée générale, a bien dit qu'il était socialiste; mais un gouvernement socialiste n'aurait-il pas pris des mesures pour mettre fin au racisme et au fascisme en Rhodésie du Sud?

20. Le Gouvernement britannique doit se tourner vers le Conseil de sécurité et lui demander assistance. Reconnaissant qu'il n'a pas réussi à régler le problème par ses propres moyens, il doit le porter devant

l'Organisation des Nations Unies pour rechercher une solution par une action concertée. A cela s'ajoute un autre argument. Il est incontestablement démontré que le Mozambique et l'Afrique du Sud — outre le Royaume-Uni lui-même — doivent être tenus responsables de l'échec des sanctions économiques décidées contre le régime de Rhodésie du Sud. Non seulement le Gouvernement du Royaume-Uni n'a pas cessé de commercer, directement ou indirectement, avec la Rhodésie du Sud, mais il s'est gardé de prendre clairement position contre les livraisons de pétrole effectuées à la Rhodésie du Sud par l'intermédiaire de l'Afrique du Sud. S'il s'est gardé de le faire, c'est simplement parce que ses échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud s'élèvent à 261 millions de livres sterling par an. Certes, la Zambie comprend fort bien l'inquiétude du Royaume-Uni devant la situation économique actuelle et ses craintes devant les conséquences que pourrait avoir la perte du marché sud-africain. Il est clair que la solution consiste à porter immédiatement le problème devant l'Organisation des Nations Unies. La Zambie sait fort bien qu'aucun régime ne peut gouverner des hommes et des femmes qui ont le ventre vide. Mais le Royaume-Uni doit franchement reconnaître qu'il n'est pas capable de régler le problème.

21. Le Royaume-Uni a parlé de saisir le Conseil de sécurité pour lui demander de prendre des sanctions sélectives obligatoires. M. Kapwepwe ne pense pas que de telles sanctions puissent avoir les résultats voulus, même si l'on choisissait des produits comme le tabac et le fer. Comme il l'a fait personnellement remarquer au Premier Ministre du Royaume-Uni en janvier 1966, les sanctions économiques ont échoué contre Mussolini. Les sanctions sont en effet une arme très difficile à manier vu la complexité des facteurs mis en jeu dans le commerce international. La Zambie n'est pas dans une position telle qu'elle puisse se priver pendant six mois des recettes provenant des exportations de cuivre, car ses habitants doivent se nourrir. Alors que des pays comme la Zambie sont invités à fermer leurs usines, le Royaume-Uni continue d'acheter du tabac à la Rhodésie du Sud par l'intermédiaire d'agents opérant en Afrique du Sud. Il est clair que des sanctions sélectives n'auront aucun effet, à moins que l'on puisse démontrer que le Portugal et l'Afrique du Sud y apporteront leur appui.

22. On peut en dire autant de sanctions obligatoires globales ou "complètes". Il est probable que les échanges commerciaux se poursuivraient alors par l'intermédiaire du Mozambique et de l'Afrique du Sud. Cependant, la Zambie pourrait peut-être accepter qu'on décide des sanctions complètes, mais à condition que l'on ait recours à la force si elles devaient échouer. A long terme, il faudra de toute façon recourir à la force, car, si tous les autres moyens échouent, le peuple du Zimbabwe devra combattre pour sa liberté. Si l'on avait employé la force dès le début, le problème serait déjà résolu.

23. La Zambie souhaite que le Gouvernement britannique saisisse immédiatement le Conseil de sécurité, sans attendre la fin de l'année. Plus on retarde la solution du problème, plus il se complique. Le Royaume-Uni reconnaît aujourd'hui qu'il pourrait être déjà résolu si l'on avait commencé par employer la force. Ce qui est en jeu, c'est aussi l'avenir de la Zambie, dont l'économie souffre d'autant plus que la situation persiste plus longtemps. Le Royaume-Uni veut-il la ruine de deux pays? La Zambie estime qu'il est grand temps pour le Gouvernement du Royaume-Uni de rechercher l'aide de l'Organisation des Nations Unies, afin de résoudre le problème et de permettre au peuple zambien de vivre en paix. Le peuple zambien ne veut pas souffrir davantage du fait de l'irresponsabilité d'un autre gouvernement, pas plus qu'il ne voudrait que d'autres pâtissent de ses propres erreurs. Ce que veut le peuple zambien, c'est vivre dans la prospérité et la liberté, et qu'on lui donne la possibilité de montrer qu'il est apte à se gouverner lui-même; il ne demande qu'une chose, que le Gouvernement du Royaume-Uni le laisse tranquille.

24. M. Kapwepwe en appelle au Royaume-Uni pour qu'il ne crée pas une nouvelle Afrique du Sud en Rhodésie et mette ses actes en accord avec ses principes socialistes proclamés. Les actes sont plus éloquents que les paroles. Si le parti travailliste est un parti socialiste, il doit le montrer par des actes, en Rhodésie du Sud ainsi qu'au Sud-Ouest africain. L'Afrique a déjà été suffisamment exploitée. N'est-il pas étrange qu'un mandat ait été confié à l'Afrique du Sud en 1920, après que la minorité blanche de l'Union sud-africaine eut rejeté les garanties inscrites dans la Constitution de 1910? Les conséquences étaient prévisibles. La Zambie demande au Royaume-Uni d'assumer ses responsabilités, au Sud-Ouest africain comme en Rhodésie du Sud; elle lance un pressant appel au Royaume-Uni pour qu'il cesse d'encourager le fascisme en Rhodésie du Sud et renonce à la politique qui consiste à maintenir la suprématie blanche en Afrique australe. L'Afrique appartient aux Africains, bien qu'elle soit toujours prête à accueillir des visiteurs. La discrimination n'a jamais été le fait des Africains. Les Africains accueillent volontiers celui qui vient pour leur rendre visite, mais pas celui qui vient pour imposer sa domination. L'Europe a été donnée aux Européens, l'Asie aux Asiatiques et l'Afrique aux Africains; les visiteurs sont toujours bien accueillis en Afrique, mais les Africains veulent être les maîtres chez eux, non de simples invités.

25. Le problème ne doit pas être traité à la légère. Un conflit racial pourrait entraîner des conséquences plus graves encore que la seconde guerre mondiale, et peut-être l'anéantissement de l'espèce humaine. L'ère de l'impérialisme est révolue. Le temps est venu pour les hommes de vivre ensemble selon les impératifs du bon sens, en êtres humains.

26. M. BENSID (Algérie), appuyé par M. MGONJA (République-Unie de Tanzanie), M. KANAKARATNE (Ceylan) et M. GHREKHAN (Inde), propose que l'importante et éclairante déclaration du Ministre des affaires étrangères de Zambie soit reproduite intégralement dans le compte rendu analytique de la séance.

Il en est ainsi décidé.

27. M. BRUCE (Togo) déclare que tous ceux qui ont assisté, l'année précédente, à la séance du Conseil de sécurité au cours de laquelle le Secrétaire d'Etat

aux affaires étrangères du Royaume-Uni a catégoriquement condamné le régime illégal d'Ian Smith se demandent aujourd'hui s'ils n'ont pas été l'objet d'une duperie sans égale dans l'histoire contemporaine.

28. Depuis 11 mois, le Gouvernement britannique promet de venir à bout de la rébellion sud-rhodésienne. Mais, en fait, on assiste de mois en mois à des hésitations et à des indécisions, à des mesures économiques dérisoires qualifiées de "sanctions" et qui se sont révélées totalement inefficaces. En effet, l'histoire a déjà démontré la vanité des sanctions de ce genre, qui n'ont pas empêché l'Italie d'envahir l'Ethiopie en 1935. Le Gouvernement britannique a déclaré qu'il n'emploierait pas la force. Il faut se souvenir qu'un premier ministre britannique est allé à Munich pour exprimer à Hitler la volonté du peuple britannique de régler pacifiquement tous les différends qui pourraient surgir entre les deux pays. A la suite de cet étrange marchandage, 50 millions d'êtres humains appartenant à toutes les races ont trouvé la mort.

29. Dans le cas de la Rhodésie du Sud, vu l'attitude indécise du gouvernement Wilson, la délégation togolaise redoute que le monde ne se trouve devant un nouveau Munich, un Munich africain; le refus du Gouvernement britannique d'employer la force ou la menace de la force tant qu'il en est encore temps pourrait bien conduire à une hécatombe. De l'avis de la délégation togolaise, il serait extrêmement dangereux de commettre l'erreur psychologique de croire que 200 000 colons peuvent maintenir en esclavage les 4 millions d'Africains du Zimbabwe. Il est encore temps pour le Gouvernement britannique de restaurer son autorité dans la colonie rebelle dont le régime illégal a été condamné par de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

30. Lors de l'ouverture des débats de la Quatrième Commission sur la Rhodésie du Sud (1606ème séance), le représentant du Royaume-Uni a donné l'assurance que son gouvernement n'accorderait pas l'indépendance à la Rhodésie tant que cette indépendance n'aurait pas l'approbation de la majorité de la population. La délégation togolaise se demande néanmoins quelle valeur on peut attacher à pareille déclaration, si l'on songe que 11 mois ont passé depuis la proclamation unilatérale de l'indépendance par le régime fasciste de Salisbury.

31. La délégation togolaise estime que l'on est arrivé au point où l'Organisation des Nations Unies a le devoir de demander au Royaume-Uni ce qu'il compte enfin faire pour permettre l'accession à l'indépendance de la majorité de la population de la Rhodésie du Sud, et notamment de dire s'il envisage d'employer la force ou la menace de la force pour mettre un terme à une situation qui risque de conduire à la catastrophe.

32. M. KULAGA (Pologne) déclare que, durant l'année qui s'est écoulée depuis la proclamation illégale de l'indépendance par le régime de Smith, le problème rhodésien est pratiquement devenu le symbole de l'opposition agressive et concertée des forces colonialistes et racistes au processus de décolonisation.

33. Du point de vue strictement rhodésien, le problème est que le régime raciste, imposé par une minorité rebelle, se maintient au pouvoir en dépit de sa condamnation par les Nations Unies et des mesures mises en œuvre par un certain nombre d'Etats; ce régime a pris de nombreuses décisions nouvelles destinées à renforcer encore l'application de principes que l'ONU a maintes fois condamnés et qu'elle a qualifiés de crime contre l'humanité.

34. Du point de vue africain, le problème de la Rhodésie du Sud s'est incorporé à l'ensemble du problème du colonialisme en Afrique australe, qui est fondé sur le système de l'apartheid et sur le potentiel économique et militaire de l'Afrique du Sud. Les événements de Rhodésie du Sud contribuent à l'aggravation de la situation en Afrique et de la menace que le maintien du colonialisme dans cette région fait peser sur la paix et la sécurité du continent.

35. La Rhodésie du Sud est devenue le bastion septentrional de l'apartheid, situation dont les conséquences inévitables ont été rappelées à de nombreuses reprises au cours de ce débat.

36. Du point de vue international, les événements de Rhodésie du Sud vont directement à l'encontre d'un des processus fondamentaux de notre époque: la libération des peuples coloniaux et l'affirmation de leur indépendance et de leur égalité. Ces événements sont l'expression de la réaction concertée de toutes les forces qui s'opposent à ce processus. Le rapport du Comité spécial sur les activités des monopoles étrangers en Rhodésie du Sud ainsi que les rapports relatifs aux activités des monopoles dans les colonies portugaises, au Sud-Ouest africain et en Afrique du Sud, confirment l'existence d'une étroite communauté d'intérêts, dirigés contre les peuples africains, entre les régimes racistes d'Afrique australe et les milieux économiques et financiers des puissances occidentales, en particulier du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Allemagne de l'Ouest. Ces rapports expliquent l'opposition de ces puissances à toutes mesures radicales qui mettraient fin à ces régimes racistes, ainsi que l'inefficacité des mesures décrétées par le Royaume-Uni sous la pression internationale. Ils démontrent encore le bien-fondé des propositions du Comité spécial tendant à examiner dans leur ensemble les activités des monopoles étrangers dans tous les pays d'Afrique australe, ces activités constituant un des obstacles principaux à l'accession de ces pays à l'indépendance.

37. Dans son intervention à l'ouverture de la discussion générale, le représentant du Royaume-Uni a qualifié la situation actuelle en Rhodésie du Sud d'"intolérable". Avec cette partie du discours, la délégation polonaise est d'accord, et elle estime qu'il appartient à l'Assemblée générale de recommander, à sa présente session, toutes les mesures que la situation juridique et politique en Rhodésie du Sud impose d'une façon si urgente.

38. De l'avis de la délégation polonaise, le Royaume-Uni demeure pleinement responsable de l'accession de la Rhodésie du Sud à l'indépendance dans les conditions prévues par la Charte des Nations Unies et la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le Royaume-Uni est responsable envers le peuple de la Rhodésie et envers les Nations Unies. Le Royaume-Uni a constam-

ment revendiqué cette responsabilité envers le peuple de la Rhodésie, mais en ne l'appliquant qu'au profit des colons blancs et au détriment du peuple du Zimbabwe. Sa responsabilité envers les Nations Unies a été clairement énoncée dans la résolution 1747 (XVI) de l'Assemblée générale, qui a déclaré que la Rhodésie du Sud est un territoire non autonome au sens du Chapitre XI de la Charte et que les dispositions de la résolution 1514 (XV) lui sont pleinement applicables.

39. En outre, le Royaume-Uni porte l'entière responsabilité des événements qui ont abouti à l'actuelle situation "intolérable" en Rhodésie du Sud. Un bref rappel des attitudes adoptées par le Royaume-Uni aux Nations Unies depuis 1962 montre que ce pays a sciemment poursuivi une politique dont l'aboutissement était inévitable. En 1962, demandant l'inscription de la question de la Rhodésie du Sud à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, un certain nombre de pays dont 19 pays africains, déclaraient dans un mémoire explicatif[1] qu'il était notoire que la population africaine de la Rhodésie du Sud était violemment hostile à la nouvelle constitution proposée et que la promulgation de celle-ci risquait donc encore d'augmenter la complexité et la gravité de la situation actuelle. Le représentant du Royaume-Uni avait alors répondu qu'un débat à ce stade sur la question de la Rhodésie du Sud pourrait être préjudiciable au territoire, qu'il pourrait exacerber des passions et rendre plus difficile la tâche à laquelle font face ceux qui ont la charge de l'évolution politique du territoire[2]; il avait ajouté que ce qui était essentiel dans le territoire, c'était la nécessité du compromis et de la conciliation[3]. Le résultat de cette politique de compromis et de conciliation a été l'entrée en vigueur de la Constitution raciste de 1961.

40. En 1963, le Ghana, le Maroc et les Philippines ont demandé au Conseil de sécurité d'adopter un projet de résolution invitant "le Gouvernement du Royaume-Uni à ne pas transférer à sa colonie de la Rhodésie du Sud forces armées et aéronefs, comme l'envisageait la Conférence de l'Afrique centrale, en 1963"[4]. Le représentant du Royaume-Uni, maintenant que la situation en Rhodésie du Sud n'était ni critique ni explosive, mit son veto au projet de résolution à la 1069ème séance du Conseil. Cela eut pour résultat de donner au régime raciste les moyens militaires lui permettant d'imposer sa doctrine.

41. Chaque fois que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a souligné la gravité de la situation en Rhodésie du Sud et fait appel au Royaume-Uni pour qu'il prenne des mesures de nature à mettre fin aux activités du régime raciste, le Royaume-Uni a répondu qu'il avait la situation bien en main. Alors que tout indiquait que le régime de Smith s'apprêtait à proclamer l'indépendance, le Royaume-Uni faisait savoir au régime de Salisbury qu'il n'utiliserait en aucun cas la force pour empêcher cet acte illégal.

42. Après la proclamation unilatérale de l'indépendance, en novembre 1965, on a assisté à une série de mesures spectaculaires, contradictoires et inefficaces. Après avoir déclaré pendant des années, quand la question de l'apartheid en Afrique du Sud faisait l'objet de discussions, que des sanctions économiques étaient inapplicables, le Royaume-Uni a lui-même proposé de telles sanctions comme le moyen le plus sûr d'écraser le régime de Smith. Mais il ne l'a fait que pour éviter un recours à la force et après s'être assuré que ces sanctions ne seraient ni totales ni obligatoires. Alors que la tentative faite par deux pétroliers de décharger leur cargaison malgré l'embargo sur le pétrole a été qualifiée de menace contre la paix, les puissances occidentales ont passé sous silence une menace infiniment plus grave, à savoir l'exportation d'Afrique du Sud de grandes quantités de pétrole vers la Rhodésie du Sud. Un an après la mise en vigueur de ces sanctions "infaillibles", on annonce à la Quatrième Commission — et à Ian Smith —, plusieurs mois à l'avance, que le Royaume-Uni a l'intention de présenter au Conseil de sécurité une proposition de sanctions obligatoires, mais sélectives.

43. C'est donc sur des faits objectifs, sur une série d'actes en faveur du régime de Smith, que la délégation polonaise se base pour conclure que le Royaume-Uni est responsable de la situation actuelle en Rhodésie du Sud. C'est donc au Royaume-Uni qu'il appartient de redresser cette situation et d'apporter au problème rhodésien la seule solution acceptable. Cela ne peut pas signifier un retour à la situation qui existait avant la proclamation illégale de l'indépendance, comme le font entendre les dernières déclarations du Gouvernement britannique. Cela demande une solution conforme aux principes dont s'inspirent les Nations Unies, qui sont énoncés dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. Pour atteindre ce but, le Royaume-Uni devra utiliser tous les moyens nécessaires à la répression d'une rébellion et d'un crime contre l'humanité, prévus au Chapitre VII de la Charte, y compris l'usage de la force armée.

44. La délégation polonaise estime que le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le problème rhodésien se fonde sur deux principes: sa position envers la Puissance administrante, le Royaume-Uni, et son mandat général en vertu de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée. En vertu du premier principe, l'ONU doit exiger du Royaume-Uni qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour étouffer la rébellion du régime raciste et permettre au peuple du Zimbabwe de jouir de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. En vertu du deuxième principe, les Nations Unies et, en particulier, le Conseil de sécurité doivent faire en sorte qu'aucun Etat n'aide le régime de Smith sous quelque forme que ce soit et que des mesures de coercition soient prises à l'encontre de tout Etat qui ne se conformerait pas à une telle décision de l'ONU.

45. Il a été démontré que les activités des monopoles étrangers constituent un des obstacles essentiels à la solution du problème. Le moins que l'ONU puisse

---

[1] Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, point 97 de l'ordre du jour, document A/5127 et Add.1 et 2.

[2] Ibid., seizième session, Séances plénières, vol. III, 1109ème séance, par. 16 et 23.

[3] Ibid., 1120ème séance, par. 52.

[4] Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1963, document S/5425/Rev.1.

faire est d'inviter les Etats intéressés à veiller à ce que leurs ressortissants qui y sont directement engagés mettent fin immédiatement à ces activités.

46. M. FEZZANI (Tunisie) dit que, si le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont été incapables de mettre à exécution les différentes résolutions prises en vue du rétablissement de la légalité et de l'instauration de la justice en Rhodésie du Sud, la faute en incombe au Gouvernement britannique qui a annoncé, dès le début de la crise, sa ferme détermination de ne pas recourir à l'usage de la force. Même les mesures vexatoires prises par le gouvernement Smith à l'encontre des autorités britanniques n'ont pas ébranlé cette détermination. Cette attitude "pacifiste" serait admirable si elle ne dérogeait à l'usage suivi jusque-là par le Royaume-Uni, qui n'a pas montré pareils scrupules humanitaires à l'égard des mouvements de libération autochtones. Une telle attitude laisse encore plus perplexe lorsqu'on évoque la politique exemplaire du Royaume-Uni en matière de décolonisation. Plusieurs représentants ont vu dans cette attitude "pacifiste" du Royaume-Uni une part de naïveté, d'autres un excès d'optimisme, plusieurs enfin une duplicité. Pour la délégation tunisienne, toutes ces hypothèses sont également valables.

47. Au lieu de l'usage de la force contre le régime rebelle d'Ian Smith, le Gouvernement britannique a proposé l'adoption de sanctions économiques. La délégation tunisienne ne peut mettre en doute la bonne foi des déclarations des responsables britanniques, ni affirmer que des efforts louables n'aient pas été accomplis par le Royaume-Uni. Cependant, ces efforts se sont révélés inutiles, et les sacrifices du Royaume-Uni ont été vains.

48. En effet, l'embargo imposé sur 95 p. 100 des exportations de la Rhodésie du Sud vers le Royaume-Uni n'a nullement ébranlé le régime d'Ian Smith. La décision du Gouvernement sud-africain de ne plus faire de distinction entre ses exportations et ses réexportations est une preuve supplémentaire de sa complicité avec le régime rebelle. Cette tricherie permet aux importateurs qui ont continué de s'approvisionner en Rhodésie du Sud par le biais de l'Afrique du Sud de créer une confusion sur l'origine de leurs importations.

49. La délégation tunisienne est fondée à croire que le gouvernement de M. Wilson ne pouvait pas ignorer que la complicité des régimes de l'Afrique du Sud et du Portugal allait annuler la portée des mesures qu'il préconisait. Le rapport du Comité spécial a également montré que l'échec de ces sanctions a été dû non seulement à l'attitude des Gouvernements de l'Afrique du Sud et du Portugal, mais aussi à l'enchevêtrement des intérêts privés de certaines puissances. La délégation tunisienne se demande pourquoi ces puissances tiennent à sauvegarder leurs profits immédiats en Rhodésie du Sud au risque de compromettre leurs relations avec les pays du tiers monde et leurs intérêts à long terme dans une Rhodésie du Sud indépendante. Convaincue que la coopération franche et loyale entre les pays est le meilleur garant de la paix et de la stabilité dans le monde, la délégation tunisienne se demande si le calcul sordide d'intérêts privés en Rhodésie du Sud ne fait pas peser un doute grave sur l'importance que ces puissances accordent à la coopération entre nations.

50. La précision contenue au paragraphe 7 de la résolution 217 (1965) du Conseil de sécurité, à savoir "la Constitution de 1961 ayant cessé de fonctionner", est malencontreuse si l'on se réfère au paragraphe 8 de la résolution 2022 (XX) par laquelle l'Assemblée générale a prié le Gouvernement du Royaume-Uni de suspendre la Constitution de 1961 et de réunir une conférence constitutionnelle, en vue de prendre de nouvelles dispositions d'ordre constitutionnel fondées sur le suffrage universel des adultes et de fixer une date aussi rapprochée que possible pour l'indépendance. En tout état de cause, la Quatrième Commission a pour objectif principal de faire accéder à l'indépendance les peuples autochtones de Rhodésie du Sud conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée.

51. Il est clair, d'après les déclarations des responsables britanniques, que le Royaume-Uni vise à amener le régime de Smith à négocier avec lui ou, si cela était possible, à le remplacer par un autre régime plus fidèle peut-être à la Couronne britannique et peut-être aussi moins raciste.

52. Pour la délégation tunisienne, néanmoins, le seul objectif est la libération du peuple du Zimbabwe et non pas le remplacement d'un régime colonialiste par un autre régime colonialiste.

53. Quant au communiqué final de la Conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres, la délégation tunisienne estime que ce document ne fait que reprendre des éléments fort connus. De plus, la déclaration fort étudiée du représentant du Royaume-Uni lui fait craindre que l'on ne prévoie encore une période transitoire de préparation du peuple du Zimbabwe à l'indépendance. La délégation tunisienne n'est pas en mesure de se prononcer sur le degré d'évolution intellectuelle et politique du peuple du Zimbabwe, mais elle est à même de mettre en doute la bonne foi du régime d'Ian Smith et de tout autre gouvernement que la Grande-Bretagne pourrait lui substituer.

54. La déclaration du représentant du Royaume-Uni n'a apporté aucune contribution positive aux travaux de la Commission. Après plus d'un an d'atermoiements, on demande encore à la Commission d'attendre le résultat de l'offre ultime du Gouvernement britannique au régime rebelle. Il est temps que la délégation britannique fasse connaître à la Commission les mesures que son gouvernement se proposerait de demander aux Nations Unies de prendre, le cas échéant.

55. La délégation tunisienne est persuadée que le régime rebelle d'Ian Smith a infligé un affront aussi bien à l'honneur du Royaume-Uni qu'à celui de l'Afrique; c'est donc l'intérêt du Royaume-Uni de rechercher la solution de ce problème. Le Royaume-Uni a des responsabilités envers le peuple du Zimbabwe et envers l'Organisation des Nations Unies; la délégation tunisienne est persuadée que le Gouvernement britannique peut et doit appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, même s'il lui faut pour cela employer la force. La délégation tunisienne espère que les

grandes puissances appuieront toute mesure destinée à mettre fin au martyre du peuple du Zimbabwe. La Tunisie, pour sa part, apportera sa collaboration à toute action sérieuse visant à la libération du peuple du Zimbabwe et combattra énergiquement toute tentative en vue de créer en Afrique australe une situation analogue à celle d'Israël ou du régime raciste de l'Afrique du Sud.

56. M. RAMIN (Israël), en réponse aux propos du représentant de la Tunisie, dit qu'il n'y a aucun point de comparaison entre les deux situations. Il n'y a pas de colons étrangers en Israël, mais seulement des gens qui ont regagné leur pays d'origine.

57. M. FEZZANI (Tunisie) se réserve le droit de répondre ultérieurement à la déclaration du représentant d'Israël.

La séance est levée à 13 h 15.

Litho in U.N. 77402—January 1967—850